

DOSSIER DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE (RAEP) qui doit être adressé COMPLET pour le 1^{er} juillet 2027 au plus tard (aucun document complémentaire ne sera accepté après cette date)

**CONCOURS INTERNE DE LIEUTENANT DE 2^{EME} CLASSE
DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS**

SESSION 2027

1. IDENTIFICATION DU CANDIDAT

NOM et prénom du candidat :

(pour les femmes mariées, précisez le nom patronymique)

N°D'IDENTIFIANT figurant sur votre dossier d'inscription :

ADRESSE :

.....

TEL : ____ / ____ / ____ / ____ / ____

EMAIL :

DATE DE NAISSANCE : ____ / ____ / ____ à

2. EXPOSE DE L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE DU CANDIDAT AU REGARD DE SON PARCOURS PROFESSIONNEL ET DE SA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

DESCRIPTION DU PARCOURS PROFESSIONNEL

Année	Domaines fonctionnels dans lesquels le candidat a exercé ses fonctions	Compétences acquises et développées à chaque étape de ce parcours y compris dans l'exercice d'une activité syndicale

FORMATIONS PROFESSIONNELLES

Année	Intitulé de la formation	Compétences acquises en lien avec le parcours professionnel

--	--	--

DESCRIPTION EXPERIENCE PROFESSIONNELLE MARQUANTE OU D'UN PROJET
--

Conformément au décret n°2020-1474 du 30 novembre 2020 rectificatif, il vous est demandé de décrire une expérience professionnelle marquante ou réalisation d'un projet choisi pour illustrer vos compétences et la manière dont vous les avez mobilisées.

**DESCRIPTION DES MOTIVATIONS POUR SE PRESENTER AU CONCOURS INTERNE D'ACCES AU
GRADE DE LIEUTENANT DE 2^{EME} CLASSE DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS (TROIS
PAGES MAXIMUM)**

3. ANNEXE FACULTATIVE

Les candidats ont la possibilité de fournir en annexe de leur dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comme mentionné dans le décret n°2020-1474 du 30 novembre 2020 rectificatif la Synthèse de travaux réalisés (note, rapport, étude...) (deux documents maximum).

4. DECLARATION SUR L'HONNEUR DE L'EXACTITUDE DES INFORMATIONS DECLAREES

Fait le :

Le candidat certifie l'authenticité des informations portées sur ce document**.

Signature :

***** Toute fausse déclaration est punie par la loi (article 441-6 du code pénal et loi du 23 décembre 1901 modifiée).***

RAPPEL : le dossier complet doit être déposé sur votre espace sécurisé pour le 22 octobre 2026 (23h59) au plus tard.

Aucun document complémentaire déposé après cette date ne sera pris en compte